

COMMUNE DE
**ST-JEAN-D'AIGUES-
VIVES**

**PLAN
DES
SERVITUDES**

PLAN DES SERVITUDES

Echelle : 1 / 5000

Direction
Départementale
des Territoires
de l'Ariège
Service Aménagement,
Urbanisme et Habitat
Planification et études
10 rue des Salenques
BP 10 102
09007 Foix
Tél. : 05 61 02 47 00
téléc. : 05 61 02 47 00



le Maire

Septembre 2019 Pièce n°1/1



Servitudes légalement constituées

- Lignes électriques (I4)
 - lignes aériennes
 - lignes souterraines
- Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de déagagement T7 (sur toute la commune)

Autres informations

L'ancienne servitude de passage le long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.

LA REPRESENTATION DES SERVITUDES DONT LA DDT DE L'ARIEGE N'EST PAS LE GESTIONNAIRE N'EST DONNEE QU'A TITRE INDICATIF.

DANS CE CAS, IL EST NECESSAIRE DE CONSULTER :
- SOIT LE PLAN JOINT A L'ARRETE DE CREATION DE LA SERVITUDE
- SOIT LE SERVICE GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE